Ville de Dreux

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 30 JUIN 2025

DÉLIBÉRATION N°DEL2025-091

Avenant n°4 - Concession d'aménagement du Bois Sabot
(Urbanisme)

8.4

Rapporteur : Pierre-Frédéric BILLET

Nombre de membres en exercice	**39**
Nombre de présents	**17**
Nombre de pouvoirs	**11**
Votants	**28**

L'an deux mille vingt-cinq, le trente juin à seize heures et trente minutes, le Conseil municipal de la Mairie de Dreux, dûment convoqué le 24 juin 2025, après l'absence de quorum constaté lors de la séance du vendredi 20 juin 2025 s'est réuni à DREUX sous la Présidence de Monsieur Pierre-Frédéric BILLET.

Étaient présents
Pierre-Frédéric BILLET, Talal ABDELKADER, Sébastien LEROUX, Mounir CHAKKAR, Lydie GUERIN, Chantal DESEYNE, Hélène BARBE, Alain GUENZI, Aissa HIRTI, Caroline IFTEN, Huguette POISSON, Nicola CARNEVALE, Valentino GAMBUTO, Carine GENTIL, Laurent FONTAINE, Maxime DAVID, Sabine FRETEY

Étaient excusés
André HOMPS, Florence ARCHAMBAUDIERE, Nelson FONSECA

Étaient absents
Jean-Michel POISSON, Fouzia KAMAL, Pascal ROSSION, Cherif DERBALI, Valérie VERDIER-DAUTRÊME, Arnaud DAUTREY, Jacques ALIM, Ratko KLISURA

Pouvoirs
Caroline VABRE donne procuration à Sébastien LEROUX, Mariam CISSE donne procuration à Talal ABDELKADER, Christine PICARD donne procuration à Lydie GUERIN, Sophie WILLEMIN donne procuration à Pierre-Frédéric BILLET, Josette PHILIPPE donne procuration à Caroline IFTEN, François JAGUIN donne procuration à Hélène BARBE, Silvia COUSIN donne procuration à Chantal DESEYNE, Yucel KISA donne procuration à Mounir CHAKKAR, Amber NIAZ donne procuration à Huguette POISSON, Josette MARTIN donne procuration à Nicola CARNEVALE, Marie-Françoise SCAVENNEC donne procuration à Maxime DAVID

Secrétaire de séance : Monsieur Maxime DAVID.

Aux termes d'une concession d'aménagement notifiée le 24 décembre 2015, la Ville de DREUX a concédé à la SPL Gestion Aménagement Construction l'aménagement et la commercialisation du site Bois Sabot, à Dreux. Ce contrat a été conclu pour une durée initiale de 5 ans.

Le contrat de concession a fait l'objet de trois avenants en date du 13 octobre 2017, du 6 avril 2022, et du 9 octobre 2024, redéfinissant le périmètre global d'intervention et prolongeant sa durée de 16 années au total, soit jusqu'au 24 décembre 2027.

La révision du PLU approuvé en mars 2024 a modifié la faisabilité d'aménagement des terrains de la rue du Général Bigeard, tout en réouvrant à l'urbanisation des terrains initialement exclus du périmètre d'aménagement. La modification du périmètre avait été évoquée lors de la précédente délibération d'octobre 2024 afin de réaliser une opération immobilière plus qualitative.
C'est pourquoi il est proposé cet avenant n°4 afin d'intégrer ces modifications foncières.
Le périmètre de la concession d'aménagement est donc modifié suivant plan joint (Avant/Après).
Le reste du contrat de concession d'aménagement augmenté des avenants 1 à 3 est sans changement.

Vu l'avis de la commission services techniques et action cœur de ville, aménagement du territoire et grands projets,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU l'exposé de Pierre-Frédéric BILLET,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à la majorité, 3 voix contre : Josette PHILIPPE (pouvoir à Caroline IFTEN), Aïssa HIRTI, Caroline IFTEN, **moins 2 abstentions :** Valentino GAMBUTO, Laurent FONTAINE

- Approuve l'avenant n°4 de la concession du site Bois Sabot, tel qu'annexé à la présente,
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant légalement désigné à signer ledit avenant à intervenir avec la Société Publique Locale Gestion Aménagement Construction

Le registre dûment signé.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Document certifié exécutoire

Dépôt à la Sous-Préfecture de DREUX le
Et publication sur le Site Internet de la ville de Dreux le 4 juillet 2025

MAIRIE DE DREUX (EURE-ET-LOIR)

Le Maire,
Conseiller régional,

Pierre-Frédéric BILLET

Accusé de réception en préfecture
028-212801344-20250630-DEL2025-091-DE
Date de télétransmission : 04/07/2025
Date de réception préfecture : 04/07/2025